

Le Xème Anniversaire de l'Armistice

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **4 (1928-1929)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-707172>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de fierté au moindre événement militaire? ... Les funestes événements de 1914—1918 nous ont montré une fois de plus l'horreur de la guerre; mais ils nous ont montré aussi l'importance **vitale** de notre système de défense nationale. Nous n'avions certes pas besoin d'être convaincus mais nous ne fûmes pas fâchés de constater que nous avions eu raison de vivre armés pour pouvoir subsister!

Mais la politique est puissante, et pour complaire à quelques coquins qui nous menaient par le bout du nez et qui criaient très fort dans des assemblées qui n'étaient pas même populaires, nous avons battu en retraite, honteusement!! ... Nous avons maintenu notre organisation militaire parce que la constitution nous obligeait à des devoirs mais nous avons presque caché nos soldats. Comme si la Suisse indépendante et pacifiste avait besoin de s'excuser d'avoir des hommes pour la défendre! Le fait est qu'on rognait tout ce qu'on put de nos antiques institutions militaires et que la meute rouge eut le dessus! ...

La réaction commença avec l'affaire Grimm! Je ne reviendrai pas sur cette belle farce! Mais je souligne qu'elle marqua le retour du pays à une plus saine appréciation de la véritable situation.

Nous montrons nos soldats de nouveau; on en rencontre partout de ces chers garçons bronzés au grand soleil ou à la pluie de nos montagnes. Joyeux et tapageurs ils remplissent nos trams, nos trains, nos bateaux, nos établissements publics! ... Accompagnés de leurs parents tout fiers ou de leur bonne amie glorieuse ils déambulent dans nos villes et nos villages qui les revoient avec plaisir!

Nous vivons enfin!

Récemment l'école de recrues de Lausanne envoya à Genève et dans les localités des bords du Léman son excellente fanfare. Les concerts furent parfaits et toute la population s'en montra enchantée.

Dimanche un grand match de football, première contre seconde divisions, attirait la foule au profit du don national sur le beau terrain de Lausanne.

Le public aime nos soldats; ce sont les enfants gâtés du pays!

Qu'on nous les montre souvent, très souvent. C'est une leçon de patriotisme pour les enfants, c'est un élément de vie dans nos cités et c'est une grande leçon pour tous. Ne soyons pas provocants pour quiconque mais plaçons notre armée à sa vraie place, à la place d'honneur!

Restons humains pour les misères de ceux qui souffrent de la guerre mais restons fiers d'être libres et de savoir conserver la liberté; montrons nos soldats aux vieux et aux jeunes. Admirons-les et aimons-les! D.

Le X^{ème} Anniversaire de l'Armistice.

Le Groupement cantonal neuchâtelois des Sous-Officiers suisses n'a pas voulu laisser passer cette date mémorable sans accomplir un pieux geste de reconnaissance.

Sur son initiative et avec le concours des groupements militaires du canton, soit la Société des Officiers, la Société de cavalerie et les différentes sociétés d'armes spéciales, une couronne sera déposée dimanche 11 novembre prochain, X^{ème} anniversaire de l'armistice, sur le monument élevé dans la cour de la Caserne de Colombier à la gloire et au souvenir des officiers, sous-officiers et soldats morts durant la grande guerre.

Cette cérémonie, qui aura lieu à 15 heures, sera rehaussée par les discours d'un aumônier militaire et de personnalités militaires éminentes, ainsi que par des productions musicales de corps de musique de la région.

Nous félicitons le dévoué président du Groupement neuchâtelois, le sergent Charles Schætz, a qui revient tout l'honneur de cette pieuse manifestation à la mémoire de nos camarades morts en service commandé pour la Patrie et osons espérer que ce geste rituel sera accompli sur tout le territoire de notre pays, partout-là où dorment de leur dernier sommeil ceux qui se sont sacrifiés pour l'honneur et l'indépendance de la Suisse.

A. M.

Notre devoir

en face des attaques dirigées contre des institutions nationales, en général, et l'armée, en particulier.

Aux termes de l'article 1 des statuts, notre Association a pour but de grouper les Sociétés de sous-officiers de notre pays, de façon à développer chez leurs membres, par des exercices hors-service, leurs connaissances militaires.

Par l'exécution d'exercices appropriés et de travaux écrits, par l'institution de cours, de conférences, de concours, suivant un programme déterminé, par la publication d'un journal, ainsi que par l'organisation de Journées de sous-officiers — qui sont des journées de travail intense — ce but est pleinement atteint. Et il est certain que les sous-officiers qui prennent une part active à nos travaux améliorent utilement leur instruction militaire, comblant ainsi, dans une mesure appréciable, les lacunes que peut expliquer, sinon justifier la brièveté de nos périodes d'instruction militaire.

Mais ce but n'est pas unique, puisqu'aux termes des dits statuts, notre Association se donne encore pour tâche, dans l'intérêt de la défense nationale, de **cultiver l'esprit patriotique.**

S'il s'agissait de ne cultiver cet esprit qu'au sein de nos sections, cette phrase n'aurait aucun sens, tous nos éléments étant dévoués, corps et âme à la patrie.

Prendre résolument la défense de nos institutions menacées, lutter en dehors de nos sections contre l'indifférence, la lâcheté de l'égoïsme qui s'insinuent partout, corrompant l'âme et l'esprit des uns et des autres, voilà la tâche que s'est imposée notre Association. Et cette tâche magnifique ne devient-elle pas un véritable apostolat à l'heure où est menacée l'existence même de l'armée, notre institution nationale par excellence.

Pas plus qu'elle n'a failli à la première de ses obligations, notre Association ne se dérobera à cette dernière tâche.

Cette armée que nous voulons forte pour être à même de défendre nos libertés, l'ordre à l'intérieur et les obligations de la Suisse vis-à-vis de la S.D.N., d'autres la veulent détruire, soit qu'elle les gêne dans l'exécution de leurs desseins révolutionnaires, soit qu'ils voient bien à tort en elle un obstacle à la paix; comme s'il suffisait de supprimer la police pour éloigner les cambrioleurs!

Passant des paroles à l'action, les uns et les autres s'entendent comme larrons en foire pour organiser ouvertement le refus **collectif** de servir, de payer l'impôt, de tirer. Ils le font avec entrain car, flagrante injustice, seules les victimes de leurs machinations tombent sous le coup des dispositions légales actuelles. Les vrais responsables sont partout, sauf aux postes dangereux, mais n'est-ce pas là précisément l'histoire de toutes les révo-